



## Mut'Prévoir TNS

### Pallier à une perte de revenus temporaire en cas d'arrêt maladie ou accident du travail

En cas de maladie ou d'accident du travail, votre activité peut être interrompue et des difficultés peuvent apparaître.

Mut'Prévoir TNS vous permet de recevoir une indemnité forfaitaire temporaire pour limiter cette perte financière.

- Pas de questionnaire médical
- Pas de délai d'attente.
- Prestations versées sans justificatif de revenus.

## Notre garantie

### 4 niveaux de prestations au choix :

- ✓ Percevoir une indemnité journalière forfaitaire.
- ✓ Percevoir une allocation journalière d'hospitalisation suite à un accident.
- ✓ Une prise en charge du 16<sup>ème</sup> au 90<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail (ramené au 8<sup>ème</sup> jour si hospitalisation).
- ✓ Percevoir un capital en cas de décès accidentel.

## Conditions et formalités

- Limite d'âge aux prestations : 65 ans
- Limite d'âge à l'adhésion : 64 ans.
- Pour l'indemnité journalière en cas d'arrêt de travail :  
Crédit d'indemnisation de 75 jours par période de 12 mois.
- Pour l'allocation journalière d'hospitalisation accidentelle :  
Crédit d'indemnisation de 60 jours pour un même accident

-----

**Je souhaite un rendez-vous** par téléphone  en agence

Nom : ..... Prénom : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Email : ..... Tél : .....

Date de naissance : .....

**Coupon à retourner à : LMDB La Mutuelle de Bagneaux - 67-69 rue du Gâtinais – 77167 – Bagneaux sur Loing – ou contactez-nous par téléphone au 01 64 28 39 43.**

Mutuelle Générale de Prévoyance-39 rue du Jourdil-74992 Cran-Gevrier –mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, INSEE n° 337 682 660

Mutuelle de Bagneaux-67-69 rue du Gâtinais-77167 Bagneaux sur Loing –mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, INSEE n° 444 205 769 substitué à la Mutuelle Familiale-52 rue d'Hauteville-75487 Paris cedex 10 mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, INSEE n° 784 42 915